

même délivre de tout péché et de la mort ; et elle ne laissera point tomber l'âme dans les ténèbres éternelles ; mais elle sera pour tous ceux qui l'auront faite le sujet d'une grande confiance devant le Dieu suprême " (Tob. C. IV.) ; et dans d'autres passages analogues des saintes Ecritures où l'Esprit Saint insiste sur l'assistance due au pauvre, et exalte le mérite et la récompense de l'aumône.

Et Dieu augmentait leurs biens temporels, parce qu'ils s'en servaient avec la plus généreuse charité (1).

Une paix inaltérable régnait entre eux ; ils vivaient dans une grande conformité de mœurs, que ne troublait jamais le moindre dissentiment. La très-humble Anne était soumise en toutes choses à la volonté de Joachim ; et, de son côté, l'homme de Dieu allait avec une sainte émulation au-devant de tout ce qui pouvait plaire à sa sainte épouse ; et ce n'était pas en vain qu'il se confiait entièrement en elle (2). De manière qu'ils vécurent en une si parfaite harmonie, qu'ils n'eurent pendant toute leur vie qu'une même volonté. Comme ils étaient unis au nom du Sei-

---

(1) Puissent nos bonnes populations catholiques du Canada comme elles l'ont fait si admirablement jusqu'ici, puissent-elles continuer à imiter leur sainte Patronne, en ces deux grandes choses : 1o. à se montrer pleines de zèle pour la maison du Seigneur, ainsi que pour le service du Culte et l'entretien de ses Ministres, en donnant toujours, comme de vrais Israélites, la *meilleure* de leurs biens, dans la simplicité de leur cœur, non-seulement sans murmure, mais avec un véritable empressement de fidélité et avec une sainte allégresse ; 2o. à contribuer généreusement, comme saint Joachim et sainte Anne, une large part de leurs revenus, pour le soulagement des pauvres, pour l'éducation chrétienne des petits enfants, en multipliant les Couvents et toutes les institutions catholiques, où l'on parle de l'amour du bon Dieu et de la charité fraternelle à ces jeunes cœurs dont les premières impressions, toujours si profondes, leur resteront comme un gage de bonheur et de prospérité ici-bas, en attendant, là-Haut, les éternelles joies du Paradis !

(2) Prov. XXXI, 11.